



# **COMMUNICATION FINANCIÈRE DE GROUPES EUROPÉENS**

## **PLONGÉE DANS LES IMPACTS ATTENDUS D'IFRS 15**

Mai 2018





# INTRODUCTION

## **COMMUNICATION FINANCIÈRE DE GROUPES EUROPÉENS**

Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15

# INTRODUCTION

---

La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires **est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018**. Elle remplace IAS 11 sur les contrats de construction, IAS 18 sur les ventes de biens et prestations de services, ainsi que toutes les interprétations liées.

En juillet 2016, **l'ESMA<sup>1</sup> et l'AMF<sup>2</sup> ont publié des recommandations<sup>3</sup>** visant à inciter les groupes à adopter une approche progressive en termes de communication d'informations liées aux impacts attendus d'IFRS 15, d'ici à la première application de la norme. Les régulateurs ayant complété ces recommandations pour la clôture 2017<sup>4</sup>, les informations publiées par les groupes cotés européens au 31 décembre 2017 sont particulièrement **intéressantes et utiles pour prendre la mesure de l'ampleur** des changements induits par l'entrée en vigueur d'IFRS 15.

**« Lorsque les comptes au 31 décembre 2017 seront publiés, la société appliquera déjà IFRS 15, aussi en application d'IAS 8, la société communiquera les impacts connus ou raisonnablement estimés de l'application de la norme IFRS 15 sur les états financiers au cours de la première période d'application. A ce titre, les informations données aux clôtures précédentes pourront être développées et mises à jour en apportant des informations plus spécifiques. »**

*Extrait Recommandation AMF Mise en œuvre et informations à fournir au titre de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients – DOC-2016-03, 3. Exemple illustratif de calendrier de communication (hypothèse d'une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018), page 5*

L'étude ci-après a été réalisée à partir d'un panel (cf. Méthodologie à la fin de cette publication) constitué de 73 groupes industriels et de services européens clôturant leurs comptes au 31 décembre, à l'exception d'un groupe (comptes clos au 30 septembre 2017).

---

1 European Securities and Markets Authority

2 Autorité des Marchés Financiers

3 [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/2016-1148\\_public\\_statement\\_ifrs\\_15.pdf](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/2016-1148_public_statement_ifrs_15.pdf) et [http://www.amf-france.org/technique/multimedia?docId=workspace://SpacesStore/1a818cb5-c8c4-45fb-9ade-9f29a84c0378\\_fr\\_1.0\\_rendition](http://www.amf-france.org/technique/multimedia?docId=workspace://SpacesStore/1a818cb5-c8c4-45fb-9ade-9f29a84c0378_fr_1.0_rendition)

4 [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma32-63-340\\_esma\\_european\\_common\\_enforcement\\_priorities\\_2017.pdf](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma32-63-340_esma_european_common_enforcement_priorities_2017.pdf) et <http://www.amf-france.org/Reglementation/Doctrine/Doctrine-list/Doctrine?docId=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fef3faf240-bd56-441d-9d3b-648629bf43e3&category=I+-+Emetteurs+et+information+financi%C3%A8re>

# 1

## SYNTHÈSE

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
DE GROUPES EUROPÉENS**

Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15

58 groupes (soit 79% du panel) ont communiqué sur l'entrée en vigueur prochaine d'IFRS 15 en donnant des informations conformes à ce qui était attendu compte tenu des recommandations des régulateurs. Le niveau de détails (appréciation globale des impacts attendus, informations quantitatives, thématiques analysées, choix de méthode de transition, etc.) est plus ou moins important selon l'ampleur des conséquences d'IFRS 15 sur les états financiers.

Parmi les 15 groupes (soit 21% du panel) s'étant limités à citer IFRS 15 en tant que future norme applicable et donnant parfois quelques informations qualitatives (souvent très génériques), 13 précisent néanmoins qu'IFRS 15 n'aura pas ou ne devrait pas avoir d'impact significatif.



**71% des groupes du panel se prononcent de manière explicite** sur le niveau des impacts attendus d'IFRS 15 dans le cadre d'une appréciation globale (ou par métiers) des conséquences de la norme.

Au sein de ces groupes, 90% indiquent que les impacts attendus sont non significatifs. Certains groupes précisent toutefois que cette appréciation porte uniquement sur les capitaux propres d'ouverture, ou sur le chiffre d'affaires 2017. D'autres mentionnent que les travaux d'estimation des impacts ne sont pas encore terminés.

Lorsque l'appréciation globale (ou par métiers) des conséquences de la norme n'est pas explicite (soit pour 29% des groupes du panel), l'analyse des informations quantitatives et qualitatives communiquées ne permet pas toujours d'apprécier de manière évidente le niveau des impacts attendus. Or les impacts pour certains groupes peuvent être significatifs.



# 2

## DES IMPACTS QUANTITATIFS LIMITÉS POUR LA PLUPART DES GROUPES

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
DE GROUPES EUROPÉENS**

Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15



# 53%

des groupes du panel ont communiqué des données chiffrées sur les impacts attendus d'IFRS 15.

C'est beaucoup plus que lors de la publication des résultats semestriels au 30 juin 2017,

où seulement

# 15%

des groupes du panel avaient fait l'exercice.

Ces données peuvent être très différentes d'un groupe à l'autre selon les agrégats présentés (impact sur les capitaux propres d'ouverture, sur le chiffre d'affaires, sur l'EBITDA, etc.), les périodes retenues (ouverture, 2017, impacts attendus sur 2018, etc.), le périmètre considéré (données groupe, sectorielles, par type de transactions, etc.) ou encore le format retenu (chiffres précis, fourchettes, ordres de grandeur très imprécis, etc.). L'ampleur des données chiffrées communiquées est largement dépendante des incidences attendues d'IFRS 15 sur les comptes consolidés des groupes.



Seul le groupe **Bouygues** a communiqué de manière exhaustive, dans une note annexe dédiée, les effets de l'application d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés, ainsi que sur les principaux indicateurs de performance, dans un contexte d'application rétrospective totale de la norme. Bouygues a ainsi publié toutes les rubriques du bilan d'ouverture au 31 décembre 2016 impactées par la norme IFRS 15. Bouygues a également présenté les rubriques des états financiers (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie) au 31 mars 2017, au 30 juin 2017, au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2017. Ces chiffres ont été donnés au niveau du groupe et séparément pour les activités de construction (incluant Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas), pour Bouygues Telecom et globalement pour TF1 et les autres activités. Le montant du carnet de commandes au 31 décembre 2017, conforme à IFRS 15, a également été donné.

Le groupe **Orange** a quant à lui publié courant mars 2018, postérieurement à la publication des comptes 2017, mais en amont de la publication des premiers comptes intermédiaires (trimestriels) 2018 sous IFRS 15, des données 2016 et 2017 retraitées des effets d'IFRS 15, par activité et par zone géographique, notamment le chiffre d'affaires et l'EBITDA ajusté et un certain nombre de ratios pertinents pour le groupe.

Certains groupes sont toutefois restés très prudents dans leur communication en indiquant que les chiffres présentés n'étaient pas définitifs (incertitudes inhérentes à la finalisation des travaux de transition).

The new standard is effective for interim and annual periods beginning after January 1, 2018 and allows for either full retrospective adoption or modified retrospective adoption. We have selected full retrospective adoption and will therefore restate 2017 and 2016 presented in our Consolidated Financial Statements upon adoption in 2018.

We are finalizing our impact assessment of the new revenue recognition standard on our accounting policies and our contracts affecting our 2016 results. At this time, we cannot reasonably estimate the exact financial impact of implementing this new standard. However, for 2016 we expect an increase of our total net sales between 0 and 5 percent and an increase of our net income between 2 and 10 percent due to a shift in timing of revenue recognition. Based on our assessment of the impact of IFRS 15 on the Consolidated Statement of Financial Position we expect a significant decrease in our net contract assets and contract liabilities as of December 31, 2016.

ASML, *Integrated Report 2017, Notes to the Consolidated financial statements, page 100*

These impacts are based on the assessments undertaken to date. The actual impacts of adopting IFRS 15 at January 1, 2018 may change because the Group has not finalised the testing and assessment of controls over its new IT systems, and because the new accounting policies are subject to change until the Group presents its first financial statements that include the date of initial application.

Telefonica, 2017 Consolidated Financial Statements, page 26



La quasi-totalité des groupes n'ayant donné aucune information quantitative (47% du panel) indique qu'IFRS 15 n'aura pas ou ne devrait pas avoir d'impact significatif (certains se prononçant uniquement sur les capitaux propres à l'ouverture).

Les données chiffrées communiquées concernent principalement :

**Les capitaux propres d'ouverture :**

**30%**

des groupes ont donné cette information

**Le chiffre d'affaires :**

**32%**

des groupes ont donné cette information

Il n'y a pas de recoupement entre ces deux statistiques i.e. certains groupes n'ont donné que l'impact sur les capitaux propres d'ouverture quand d'autres groupes n'ont donné que l'impact sur le chiffre d'affaires.



D'autres impacts quantitatifs ont également été donnés :

**Postes du bilan  
d'ouverture (actifs et  
passifs sur contrats,  
créances, etc.) :**

**14%**

**Résultat opérationnel  
ou équivalent :**

**11%**

**Résultat net :**

**11%**

Carnet de commandes et / ou commandes de la période : **5%**

Il n'y a pas de recoupement entre la statistique relative au résultat opérationnel (ou équivalent) et celle relative au résultat net.



Peu de groupes sont concernés par des impacts pouvant être considérés comme significatifs.

### Impacts sur les capitaux propres d'ouverture :

Impact négatif supérieur à 5% :



**groupes**

(dont 2 du secteur des Biens et services industriels)

Impact positif supérieur à 5% :



**groupe**

(appartenant au secteur des Télécommunications)

Les impacts importants sur les capitaux propres d'ouverture s'expliquent principalement par la comptabilisation du chiffre d'affaires en application du principe de transfert du contrôle des biens et services vendus sous IFRS 15, qui a nécessité de réexaminer le fait générateur de comptabilisation du chiffre d'affaires. Cet effet peut être associé à celui lié à un nouveau découpage des contrats et à une allocation différente du chiffre d'affaires aux différentes composantes (obligations de prestation) identifiées.

### Impacts sur le chiffre d'affaires :

Impact négatif supérieur à 5% :



**groupes**

(dont 3 groupes du secteur de l'Energie)

Impact positif supérieur à 5% :



**groupe**

(appartenant au secteur des Biens et services aux consommateurs)

Les impacts importants sur le chiffre d'affaires résultent essentiellement des nouvelles dispositions d'IFRS 15 en termes de présentation du compte de résultat relatives à la distinction agent / principal, mais aussi à la détermination du prix de transaction (par exemple, prise en compte des réductions de prix accordées aux clients qui sont à présenter obligatoirement en moins du chiffre d'affaires).

### Impacts sur le résultat opérationnel courant (ou équivalent) :

Deux groupes du secteur des Biens et services industriels présentent des impacts négatifs sur le résultat opérationnel (ou équivalent) pour 2017 supérieurs à 5% (en pratique, impacts supérieurs à 10%). En pourcentage des ventes, l'impact est plus modéré avec, dans les deux cas, une baisse de l'ordre d'un point par rapport aux données 2017 non retraitées. Ces groupes précisent qu'il ne s'agit que de décalages dans la comptabilisation du chiffre d'affaires (et de la marge) et qu'IFRS 15 n'a pas d'incidence sur la marge et les flux de trésorerie cumulés sur la durée de vie des contrats.

## Synthèse des principaux effets attendus d'IFRS 9 et d'IFRS 15 sur les agrégats du compte de résultat et sur les capitaux propres au 31 décembre 2017

Les principaux effets attendus de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur les chiffres comparatifs du compte de résultat au 31 décembre 2017 sont synthétisés ci-dessous :

| En millions d'euros                                                                                 | 31 déc. 2017 publié | Impacts IFRS 9 | Impacts IFRS 15 | 31 déc. 2017 retraité |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires                                                                                  | 65 029              |                | (4 093)         | 60 936                |
| Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 5 273               | (23)           | (39)            | 5 211                 |
| Résultat des activités opérationnelles                                                              | 2 819               | (27)           | (39)            | 2 753                 |
| Résultat financier                                                                                  | (1 296)             | (101)          | (11)            | (1 408)               |
| Impôts sur les bénéfices                                                                            | 425                 | 37             | 11              | 473                   |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                                                                 | <b>2 238</b>        | <b>(92)</b>    | <b>(38)</b>     | <b>2 108</b>          |
| <i>Dont résultat net récurrent</i>                                                                  | <i>3 550</i>        | <i>(120)</i>   | <i>(38)</i>     | <i>3 392</i>          |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                                  | <b>1 423</b>        | <b>(80)</b>    | <b>(23)</b>     | <b>1 320</b>          |
| <i>Dont résultat net récurrent part du Groupe</i>                                                   | <i>2 662</i>        | <i>(122)</i>   | <i>(23)</i>     | <i>2 517</i>          |

Les chiffres ci-dessus ont été déterminés conformément aux dispositions d'IFRS 9.7.2.1. En conséquence, les montants liés aux actifs financiers qui ont été décomptabilisés en 2017 sont traités en continuant d'appliquer IAS 39 plutôt qu'IFRS 9.

Afin d'assurer la comparaison avec les comptes 2018 dans lesquels tous les actifs financiers, sans exception, seront traités en appliquant

IFRS 9, les effets de cette disposition de transition sont présentés comme non récurrents dans les chiffres comparatifs du compte de résultat au 31 décembre 2017.

Les principaux effets attendus de l'application d'IFRS 9 et d'IFRS 15 sur les capitaux propres au 31 décembre 2017 se résument comme suit :

| En millions d'euros             | 31 déc. 2017 publié | Impacts IFRS 9 | Impacts IFRS 15 | 31 déc. 2017 retraité |
|---------------------------------|---------------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| Capitaux propres                | 42 577              | (235)          | (219)           | 42 123                |
| Capitaux propres part du Groupe | 36 639              | (224)          | (132)           | 36 283                |

ENGIE, Document de référence 2017, 6.2 Comptes consolidés, pages 212 et 213

Quelques groupes ont donné des informations chiffrées prospectives sur les impacts attendus d'IFRS 15 en 2018.

- IFRS 15 requires catch-up adjustments to revenue when milestone payments for right-to-access licenses become unconstrained leading to earlier revenue recognition. This change is expected to result in an increase in retained earnings and a decrease in contract liabilities (currently presented as deferred income in other liabilities) by roughly €100 million on January 1, 2018. This would translate into a decrease of less than 0.1% in annual net sales and less than 0.3% in annual EBIT through 2027 in the Pharmaceuticals segment as measured in relation to the segment's current figures. These effects are presented before deferred taxes.

Bayer, Annual report 2017, Consolidated financial statements, page 217

For the incremental sales commissions paid for obtaining customer contracts from years before 2018 that were not completed before January 1, 2018, we will recognize, in the opening statement of financial position for 2018, assets reflecting the amounts of sales commissions that qualify for capitalization under IFRS 15 but which did not qualify for capitalization under our previous policies as far as these amounts are to be amortized in periods starting on or after January 1, 2018. We expect these assets to amount to €0.1 billion. The amount of sales commission capitalized in the opening statement of financial position for 2018 will be impacted by our use of the practical expedient outlined above, as we will only apply the new IFRS 15 capitalization policies assets to sales

commissions paid for obtaining contracts that were not completed before January 1, 2018. The changes to our policies for capitalization of sales commissions will result, in 2018, in a reduction of our total cost of sales and marketing. We estimate this reduction to amount to €0.2 billion, which reflects the amounts capitalized in 2018, net of expenses from amortization of the amounts capitalized either in the opening statement of financial position for 2018 or during 2018. The actual cost reduction amount will depend on our 2018 on-premise order entry, our sales compensation plans and changes thereto, as well as our future business and go-to-market practices. It may thus differ significantly from our current estimate.

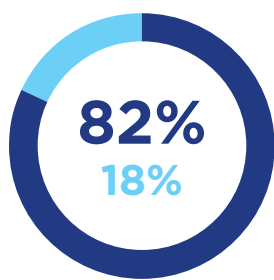
SAP, Integrated Report 2017, Consolidated Financial Statements IFRS and Notes, page 161

# 3

## DES SUJETS D'ANALYSE COMMUNS ET DES SUJETS PLUS SECTORIELS

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
DE GROUPES EUROPÉENS**

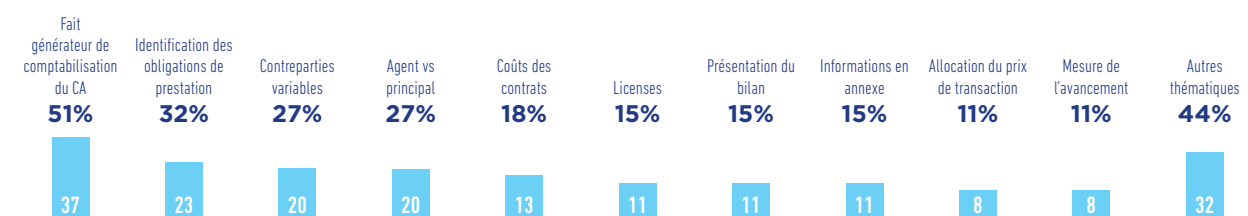
Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15



**82% des groupes** ont donné une information qualitative pertinente au titre des principales divergences identifiées par rapport aux principes et méthodes comptables historiquement appliqués, compte tenu du niveau d'impacts identifiés.

**18% des groupes** ne donnent aucune information qualitative ou se limitent à donner quelques grands principes de la norme. Parmi ces groupes, 62% indiquent explicitement qu'IFRS 15 n'aura pas d'impact matériel ou aucun impact du tout. Les autres groupes ne s'attendent pas à avoir d'impact matériel.

Par rapport aux publications précédentes, les groupes ont renforcé la qualité des informations communiquées permettant d'explicitier les principales divergences (ou l'absence de divergences significatives) entre les textes comptables précédents sur la comptabilisation du chiffre d'affaires et IFRS 15.



Les « autres thématiques » (occurrence individuelle inférieure à 10%) concernent : l'identification d'une composante de financement significative, les options (existence ou non d'un droit matériel), les montants payés aux clients (présentation en moins du chiffre d'affaires ou en charges), les garanties accordées, les provisions pour contrats déficitaires, etc.

Sans surprise, les points structurants de la norme IFRS 15 (fait générateur de comptabilisation du chiffre d'affaires, identification des obligations de prestation et contreparties variables) sont les plus fréquemment cités dans les analyses conduites par les groupes. En particulier, l'analyse du fait générateur de comptabilisation du chiffre d'affaires est mentionnée par plus de la moitié des groupes de notre panel. Cette proportion est encore supérieure si on inclut les analyses spécifiques menées dans le secteur des Technologies, où la distinction « droit d'utilisation » vs « droit d'accès » d'une propriété intellectuelle a des conséquences sur le fait générateur de comptabilisation du chiffre d'affaires.

La distinction agent / principal a également fait l'objet de beaucoup de commentaires de la part des groupes. C'est d'ailleurs un point d'attention que l'AMF avait mis en avant dans le cadre de ses recommandations pour la clôture 2017. Cette thématique a été tout particulièrement citée dans le secteur de l'Énergie et dans celui de l'Automobile et des équipementiers.

S'agissant des coûts des contrats, l'activation obligatoire des coûts d'obtention de contrats qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu est une problématique citée de manière récurrente, en particulier dans le secteur des Technologies et des Télécommunications. Elle peut conduire à activer des montants qui ne l'étaient pas précédemment ou à passer en charges des coûts d'obtention non incrémentaux.

Aucun des groupes du panel n'a identifié de composante de financement significative. Cette thématique n'est d'ailleurs que très peu fréquemment citée par les groupes de notre panel.



| Norme                              | IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients<br>Applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Principes</b>                   | Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation du revenu pour tous types de contrats, et ce, quel que soit le secteur d'activité. Articulée autour d'un modèle en cinq étapes clés, elle repose sur un principe général de reconnaissance du chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle au client d'un bien ou d'un service, soit en continu, soit à une date donnée. Le revenu est reconnu pour le montant de la contrepartie attendue en échange des biens et services transférés au client.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Mise en œuvre</b>               | Le Groupe a lancé un projet de diagnostic afin d'évaluer les impacts de mise en œuvre de la norme IFRS 15. En collaboration avec les équipes opérationnelles, une cartographie des contrats clients existants au sein du Groupe a été établie, permettant de sélectionner un échantillon de contrats à analyser, qui soit représentatif de l'activité du Groupe. Le Groupe s'est également tenu informé des conclusions du groupe de travail des groupes hôteliers américains au sein de l' <i>American Institute of Certified Public Accountants</i> (AICPA) afin d'avoir des approches harmonisées sur le traitement des sujets spécifiques au secteur, soulevés par la mise en application de cette norme.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Conséquences pour le Groupe</b> | <p>Le diagnostic réalisé par le Groupe a conduit à identifier les sujets suivants, susceptibles d'avoir un impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe :</p> <p><u>Refacturation des coûts encourus pour le compte des propriétaires hôteliers</u></p> <p>Dans le cadre de ses contrats de gestion, AccorHotels peut être amené à supporter des coûts d'exploitation de l'hôtel pour le compte des propriétaires, qui leur sont refacturés généralement sans marge. Cela couvre principalement les coûts des employés travaillant dans les hôtels, lorsque ces employés sont des salariés du Groupe AccorHotels, en raison de la réglementation locale ou de négociations spécifiques avec les propriétaires. Le Groupe considère actuellement qu'il agit en tant qu'agent pour le compte des propriétaires dans la mesure où il n'est pas exposé à la majorité des risques et avantages associés à ces prestations, au regard des critères énoncés par la norme IAS 18. Les refacturations sont donc présentées en réduction des coûts encourus ; seule la marge éventuelle (généralement nulle) est reconnue en chiffre d'affaires.</p> <p>L'analyse menée sous IFRS 15 conduit le Groupe à considérer qu'il contrôle ces prestations avant de les transférer au propriétaire et donc qu'il agit en tant que principal sous le nouveau référentiel. Ainsi, la refacturation de ces coûts devra dorénavant être présentée sur la ligne Chiffre d'affaires du compte de résultat consolidé, venant mécaniquement augmenter les charges d'exploitation pour le même montant. Le Groupe estime que ce changement conduira à reconnaître des revenus additionnels pour environ 900 millions d'euros. Ce reclassement est sans impact sur le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe.</p> <p><u>Programme de fidélité</u></p> <p>L'analyse menée par le Groupe conduit à considérer qu'il aura une obligation de performance unique à satisfaire au titre du programme de fidélité. Sa promesse consiste à gérer le programme pour le compte des hôtels du Groupe et assurer qu'un avantage pourra être fourni aux membres en échange des points attribués. En application des principes de la norme IFRS 15, cette obligation de performance sera satisfaite lors de l'utilisation ou de l'expiration des points. En conséquence, les redevances facturées à ce titre seront dorénavant différées en totalité et reconnues en chiffre d'affaires au rythme de l'utilisation ou de l'expiration des points. Ce changement devrait conduire à retraiter la dette de points dans le bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres, à modifier le rythme de reconnaissance du revenu et à présenter le revenu associé aux programmes de fidélité net du coût de la chambre. Le Groupe finalise actuellement l'estimation de ce changement mais ne s'attend pas à un impact significatif sur ses comptes consolidés.</p> <p><u>Versements aux propriétaires</u></p> <p>Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à effectuer des versements aux propriétaires d'hôtels, soit initialement pour sécuriser l'obtention d'un contrat (« Key money »), soit au cours de l'exécution du contrat en fonction de la performance réalisée. Ces versements sont analysés, sous IFRS 15, comme des réductions de revenu à étaler sur la durée du contrat, à l'exception des prêts accordés aux propriétaires dans des conditions habituelles. Les montants dépendant de la survenance d'événements futurs incertains devront être estimés et reconnus à hauteur du montant minimum hautement probable. Ce changement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe.</p> <p><u>Droits d'entrée facturés (ou « Entrance fees »)</u></p> <p>Lors de la signature d'un contrat, AccorHotels facture souvent des droits d'entrée aux propriétaires leur permettant d'accéder au réseau du Groupe. Ces paiements initiaux non remboursables sont actuellement reconnus en chiffre d'affaires au moment de la facturation. Sous IFRS 15, ils sont analysés comme un paiement d'avance de services futurs et devront dorénavant être linéarisés sur la durée des contrats. Ce changement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe.</p> |
| <b>Transition</b>                  | Le Groupe a opté pour une application de la norme IFRS 15 selon la méthode rétrospective complète. Ainsi, l'effet cumulatif de l'adoption de cette norme sera reconnu par ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres consolidés au 1 <sup>er</sup> janvier 2017, avec retraitement de l'exercice 2017 présenté en comparatif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Accor Hotels, Document de référence 2017, Comptes consolidés et Annexes, page 271

### Revenue from construction contracts

Airbus has compared its current accounting policies and practices to the requirements of the new standard. As a result of this analysis, Airbus expects that the adoption of IFRS 15 will

have a significant impact on the timing of revenue recognition on certain long-term construction contracts that are currently accounted for under IAS 11. The most significant changes will result from the following:

- Several performance obligations will be identified instead of recognising a single contract margin under IAS11 (e.g. A400M, NH90 contracts). In some cases, the over-time (e.g. PoC method) revenue recognition criteria are not fulfilled under IFRS 15. In particular, on A350 launch contracts, on A400M series production and certain NH90 contracts, revenue and production costs relative to the manufacture of aircraft will hence be recognised at a point of time (e.g. upon delivery of the aircraft to the customer);
- Under IFRS 15, measurement of the revenue will take into account variable consideration constraints in order to achieve high likelihood that a significant reversal of the recognised revenue will not occur in the future. The constraint in assessing revenue at completion for some contracts will generate a decrease in recognised revenue;
- Under IFRS 15, for the application of the overtime method (PoC method), the measure of the progress towards complete satisfaction of a performance obligations will be based on inputs (i.e. cost incurred) rather than on outputs (i.e. milestones achieved). At Airbus current long-term construction contracts progress is usually measured based on milestones achieved (e.g. Tiger programme, satellites, orbital infrastructures). Under IFRS 15, Airbus will measure progress of work performed using a cost-to-cost approach, whenever control of the work performed transfers to the customer over time.

*Airbus, Financial Statements 2017, pages 19-20*



C'est la communication des groupes en dehors des états financiers qui a permis à certains de faire preuve d'une grande pédagogie dans la présentation au marché des impacts d'IFRS 15.

**Orange** a ainsi mis en ligne, en amont de la publication des résultats annuels 2017, un document à l'intention des investisseurs intitulé « IFRS 15 applied to Orange ». En une vingtaine de pages très visuelles, Orange présente les points clés d'IFRS 15, le modèle en 5 étapes de la norme, les impacts comptables, sur les informations à fournir en annexe, sur les KPIs et le calendrier envisagé en termes de communications futures sur IFRS 15.

**Safran** a quant à lui publié un document pour expliciter les conséquences des principaux retraitements identifiés par rapport aux pratiques antérieures. Ce document, qui vient en complément des informations déjà publiées en amont ou lors de l'annonce des résultats 2017, a ainsi vocation à répondre aux questions reçues par le département des relations avec les investisseurs et présente des illustrations concrètes des incidences de la nouvelle norme sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

## Equipment and service revenue

*P&L impacts*

**Play 30Go**  
Appareils limités  
SMS/MMS limités  
34.99 € / mois

Amount (excl. VAT) per month with a 24 month commitment

Price paid by the client: 530€ (excl. VAT)  
Cost for Orange: 770€

**Before**

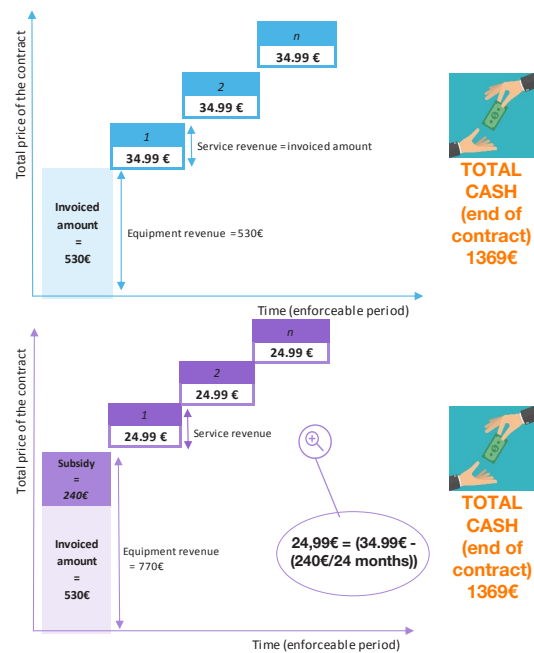
Revenue corresponded to cash received from the client

→ The invoice

**After**

Revenue corresponds to value received by the client

→ The contract



Orange, IFRS 15 applied to Orange, 30 janvier 2018, page 5

### ① Fly by the hour / Per landing maintenance contracts

**Before IFRS 15**

Sales used to reflect billing of flight hours

Sales of a period = number of flight hours billed

| Years            | 1    | 2    | 3     | 4    | 5    | 6     | Total |
|------------------|------|------|-------|------|------|-------|-------|
| Billing          | 100  | 100  | 100   | 100  | 100  | 100   | 600   |
| Revenue          | 100  | 100  | 100   | 100  | 100  | 100   | 600   |
| Costs incurred   | (10) | (20) | (200) | (50) | (50) | (150) | (480) |
| Provision        | (70) | (60) | 120   | (30) | (30) | 70    | 120   |
| Margin           | 20   | 20   | 20    | 20   | 20   | 20    | 120   |
| %margin on sales | 20%  | 20%  | 20%   | 20%  | 20%  | 20%   | 20%   |

**With IFRS 15**

Sales will reflect costs patterns  
Sales = Cost + margin (overall margin at contract completion)

Sales of a period = costs incurred + cumulative margin projected to contract end

| Years            | 1    | 2    | 3     | 4    | 5    | 6      | Total |
|------------------|------|------|-------|------|------|--------|-------|
| Billing          | 100  | 100  | 100   | 100  | 100  | 100    | 600   |
| Revenue          | 12.5 | 25   | 250   | 62.5 | 62.5 | 187.5  | 600   |
| Costs incurred   | (10) | (20) | (200) | (50) | (50) | (150)  | (480) |
| Margin           | 2.5  | 5    | 50    | 12.5 | 12.5 | 37.5   | 120   |
| %margin on sales | 20%  | 20%  | 20%   | 20%  | 20%  | 20%    | 20%   |
| Deferred Revenue | 87.5 | 75.0 | (150) | 37.5 | 37.5 | (87.5) | 0     |

➤ Year 1 = Revenue €(87,5)M / Margin €(17,5)M / Cash identical

➤ At end of Year 6 = Cumulative Revenue, Margin and Cash identical

6 Safran / IFRS 15 workshop / March 12, 2018

This document and the information therein are the property of Safran. They must not be copied or communicated to a third party without the prior written authorization of Safran

SAFRAN, IFRS 15 Workshop, 12 mars 2018, page 6

# 4

## CHOIX DE MÉTHODE DE TRANSITION : LA MÉTHODE RÉTROSPECTIVE MODIFIÉE A POUR L'INSTANT L'AVANTAGE

**COMMUNICATION FINANCIÈRE  
DE GROUPES EUROPÉENS**

Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15

Pour mémoire, IFRS 15 offre la possibilité aux entreprises de choisir entre deux méthodes de transition :

- Une **méthode rétrospective totale** qui consiste à appliquer IFRS 15 rétrospectivement comme si cette norme avait toujours été appliquée. Les impacts du changement de norme sont ainsi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice le plus ancien présenté (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans la majorité des cas). Les périodes comparatives présentées (2017, voire 2016) doivent être retraitées ;
- Une **méthode rétrospective modifiée** qui consiste à comptabiliser les effets du changement de méthode comptable dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice de première application (i.e. le 1<sup>er</sup> janvier 2018). En pratique, les périodes comparatives présentées ne sont pas retraitées et sont ainsi présentées conformément aux textes en vigueur avant le changement.

**71%** des groupes de notre échantillon ont mentionné en annexe la méthode de transition qui sera adoptée lors de la première application d'IFRS 15. Si les autres groupes n'ont pas suivi les recommandations de l'ESMA et de l'AMF en la matière, **86%** d'entre eux indiquent néanmoins qu'IFRS 15 n'aura pas, ou ne devrait pas avoir, d'impact significatif.

Au sein des groupes s'étant prononcés sur le choix de méthode de transition :

**46%**

ont choisi **la méthode rétrospective totale**

**54%**

ont choisi **la méthode rétrospective modifiée**

### Focus pays



**68%** des groupes ont opté pour la méthode rétrospective totale contre **32%** pour la méthode rétrospective modifiée. 18 groupes, soit **39%** des groupes français de notre panel, ne se sont pas prononcés sur le sujet.



**25%** des groupes ont opté pour la méthode rétrospective totale contre **75%** pour la méthode rétrospective modifiée. Tous les groupes allemands de notre panel se sont prononcés sur le sujet.

### Focus secteurs d'activités



Biens et services industriels, Energie et Services aux collectivités, Matériaux de base : la méthode rétrospective totale a été choisie plus largement que la méthode rétrospective modifiée



Biens et services aux consommateurs, Technologie, Santé, Chimie, Télécommunications, Pétrole et Gaz : la méthode rétrospective modifiée a été choisie plus largement que la méthode rétrospective totale



Construction et matériaux : parfait équilibre entre les deux méthodes



Au sein de notre panel, un seul groupe (**Siemens**) a fait le choix d'appliquer IFRS 15 par anticipation. Cette tendance semble assez différente de ce qui ressort côté américain, plusieurs groupes majeurs ayant décidé d'appliquer l'ASU 2014-09 (Topic 606), norme équivalente à IFRS 15, par anticipation (notamment Google, Microsoft et Raytheon).





# CONCLUSION

## **COMMUNICATION FINANCIÈRE DE GROUPES EUROPÉENS**

Plongée dans les impacts attendus d'IFRS 15

# CONCLUSION

---

Nous observons une **grande diversité** dans la communication des groupes industriels et de services européens s'agissant d'IFRS 15, à mettre en regard d'une grande disparité dans les impacts attendus de cette norme. Même si, au final, peu de groupes sont très impactés par IFRS 15, le diable se cache dans les détails : les impacts peuvent se compenser au sein de différents métiers ou selon la nature des retraitements identifiés, la détermination des effets d'IFRS 15 n'est pas toujours achevée au 31 décembre 2017, etc.

Au-delà des impacts comptables, la communication de certains groupes révèle également qu'**IFRS 15 peut avoir de réels impacts en termes de conduite des activités**. Il s'agit sans doute là de conséquences tout sauf anodines, comme l'illustre l'exemple de SAP :

We currently estimate that our business practices will change in the light of this new accounting policy in a way that Material Right Additional Copy Options are only provided rarely. Thus, we do not expect a material impact on our 2018 and future years' revenue and profit from future grants of Material Right Additional Copy Options.

*SAP, Integrated Report 2017, Consolidated Financial Statements IFRS and Notes, pages 160-161*

Les premiers comptes publiés en 2018 sous IFRS 15 permettront d'accroître le niveau d'appropriation des conséquences de la nouvelle norme sur la comptabilisation du chiffre d'affaires. Il sera tout particulièrement intéressant d'analyser la mesure dans laquelle les impacts réels seront conformes aux impacts annoncés fin 2017.

Enfin, les groupes seront sans doute **d'autant plus pédagogiques qu'ils seront effectivement impactés par IFRS 15**. La communication financière 2017 a montré qu'il n'est pas facile d'explicitier les incidences d'une norme complexe et s'appuyant sur des notions nouvelles (obligations de prestation, contreparties variables, transfert de contrôle, etc.). L'enjeu est important : faire comprendre au marché que si la norme IFRS 15 touche à un agrégat clé de mesure de la performance, elle ne modifie en revanche pas les fondamentaux des contrats (marge, flux de trésorerie, etc.).

# MÉTHODOLOGIE

Le panel d'analyse est constitué de groupes industriels et de services européens clôturant au 31 décembre 2017 :

|                |                   |                    |                    |
|----------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| ACCOR HOTELS   | DAIMLER           | INDITEX            | SIEMENS            |
| ADIDAS         | DANONE            | INGENICO           | SOLVAY             |
| AHOLD DELHAIZE | DASSAULT SYSTEMES | KERING             | STMICROELECTRONICS |
| AIR FRANCE-KLM | DEUTSCHE POST     | KLEPIERRE          | SUEZ               |
| AIR LIQUIDE    | DEUTSCHE TELEKOM  | LAFARGEHOLCIM      | TECHNIPFMC         |
| AIRBUS         | E.ON              | LEGRAND            | TELEFONICA         |
| ANHEUSER-BUSCH | EDENRED           | L'OREAL            | TELEPERFORMANCE    |
| ARCELORMITTAL  | EDF               | LVMH               | THALES             |
| ARKEMA         | EIFFAGE           | MICHELIN           | TOTAL              |
| ASML           | ENGIE             | NOKIA              | UNIBAIL-RODAMCO    |
| ATOS           | ENI               | ORANGE             | UNILEVER           |
| BASF           | ESSILOR           | PEUGEOT            | VALEO              |
| BAYER          | FAURECIA          | PHILIPS            | VEOLIA             |
| BMW            | FRESENIUS         | RENAULT            | VINCI              |
| BOUYGUES       | GECINA            | SAFRAN             | VIVENDI            |
| BUREAU VERITAS | GEMALTO           | SAINT-GOBAIN       | VOLKSWAGEN         |
| CAPGEMINI      | HERMES            | SANOFI             |                    |
| CARREFOUR      | IBERDROLA         | SAP                |                    |
| CRH            | ILIAD             | SCHNEIDER ELECTRIC |                    |

Le panel est coté sur plusieurs indices de référence :

- **39** groupes font partie de l'indice EURO STOXX 50
- **33** groupes font partie de l'indice CAC 40
- **17** groupes font partie de l'indice NEXT 20
- **16** groupes font partie à la fois l'EURO STOXX 50 et le CAC 40

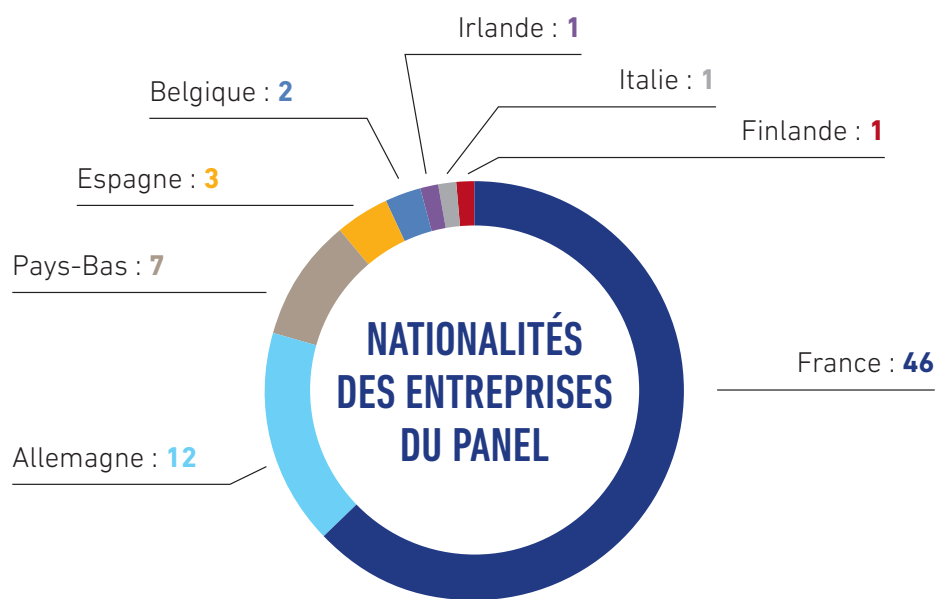
L'échantillon représente différents secteurs d'activité :

|         |       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|         | Total | Biens et services aux consommateurs*                                                | Biens et services industriels                                                       | Technologie                                                                         | Construction et matériaux & Immobilier                                              | Energie** et Services aux collectivités                                             | Santé                                                                                | Chimie                                                                                | Télécommunications                                                                    | Pétrole et Gaz                                                                        | Matériaux de base                                                                     |
| CAC 40  | 33    | 11                                                                                  | 4                                                                                   | 3                                                                                   | 5                                                                                   | 2                                                                                   | 2                                                                                    | 2                                                                                     | 1                                                                                     | 2                                                                                     | 1                                                                                     |
| EUR 50  | 23    | 8                                                                                   | 2                                                                                   | 3                                                                                   | 1                                                                                   | 2                                                                                   | 3                                                                                    | 1                                                                                     | 2                                                                                     | 1                                                                                     | 0                                                                                     |
| Next 20 | 17    | 3                                                                                   | 4                                                                                   | 4                                                                                   | 3                                                                                   | 2                                                                                   | 0                                                                                    | 1                                                                                     | 0                                                                                     | 0                                                                                     | 0                                                                                     |
| Total   | 73    | 22                                                                                  | 10                                                                                  | 10                                                                                  | 9                                                                                   | 6                                                                                   | 5                                                                                    | 4                                                                                     | 3                                                                                     | 3                                                                                     | 1                                                                                     |

\* Dont Automobiles et équipementiers (8), Produits ménagers et de soin personnel (5), Distribution (4), Agro-alimentaire et boissons (2), Voyage et loisirs (2), Médias (1)

\*\* 4 groupes

Le panel est constitué de sociétés venant de 8 pays :



Sauf indication contraire, l'ensemble des graphiques et tableaux présentés dans cette étude ont été réalisés par Mazars, à partir des informations recueillies dans les supports listés ci-après des sociétés de notre panel. Les exemples présentés dans le document sont fournis à titre d'illustration et n'ont pas vocation à présenter l'ensemble des bonnes pratiques relevées lors de l'étude.

Nous avons utilisé l'information publiquement disponible au 10 avril 2018, au titre des résultats annuels 2017. Les supports utilisés ont été principalement :

- Des rapports annuels / documents de référence
- Des états financiers consolidés
- Des présentations analystes
- Des communiqués de presse

Nous avons également utilisé les informations communiquées par certains groupes (Airbus, Orange, Safran et SAP) dans des présentations dédiées aux impacts d'IFRS 15.

## À PROPOS DE MAZARS

MAZARS EST UNE ORGANISATION INTERNATIONALE, INTÉGRÉE ET INDÉPENDANTE, SPÉCIALISÉE DANS L'AUDIT, LE CONSEIL AINSI QUE LES SERVICES COMPTABLES, FISCAUX ET JURIDIQUES. AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018, MAZARS EST PRÉSENT DANS LES 86 PAYS ET TERRITOIRES QUI FORMENT SON PARTNERSHIP INTERNATIONAL INTÉGRÉ. MAZARS FÉDÈRE LES EXPERTISES DE 20 000 FEMMES ET HOMMES BASÉS DANS 300 BUREAUX À TRAVERS LE MONDE. EMMENÉS PAR 980 ASSOCIÉS, ILS SERVENT LEURS CLIENTS À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR DÉVELOPPEMENT : DE LA PME AUX GRANDS GROUPES INTERNATIONAUX EN PASSANT PAR LES ENTREPRISES INTERMÉDIAIRES, LES START-UPS ET LES ORGANISMES PUBLICS.

## CONTACTS

### **Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

### **Edouard Fossat**

Associé Doctrine  
edouard.fossat@mazars.fr

### **Carole Masson**

Associée Doctrine  
carole.masson@mazars.fr

[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)  
[@MazarsFrance](https://www.linkedin.com/company/Mazars)